

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle
Arrondissement de METZERVISSE
COMMUNE DE LUTTANGE

PROCES VERBAL

Réunion du conseil municipal du jeudi 18 janvier 2024 à 20h sous la présidence du maire Paul-André BAUER
Salle de réunion Mairie
Convocation du 14 janvier 2024.

Présents :

Nom Prénom	Présent	Excusé	Absent
BAUER Paul André	X		
BAUER Raoul	X		
BAUMANN Christophe			X
BECKEL Claude		Procuration à Karine MARTIN	
BECKEL Léon	X		
DANIS Marc	X		
GRESSEL Philippe	X		
GROSSE Valérie		X	
MARTIN Karine	X		
PERINO Christophe	X		
PHILIPPOT Soazig	X		
PIERRAT Denis	X		
PISANO Jeannette		Procuration à Marc DANIS	
RAVAUX Noël	X		
VELVERT Martial		Procuration à Philippe GRESSEL	

Ouverture de la séance à 20h
Quorum des membres présents (10) atteint.
Secrétaire de séance : Soazig PHILIPPOT.

Ordre du jour : Le maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour.

- Demande de subvention au SDIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Informations :

1. Dominique GRAUSEM a été recrutée en CDD en tant que secrétaire de mairie depuis le 01/01/2024 jusqu'au 14/02/2024 pour 24 h / semaine.
2. Le compte-rendu de commission municipalité au quotidien du 14/12/23 et 16/01/24 ne fait pas l'objet de commentaires.

3. DIA : 3 depuis la dernière réunion. Le maire n'a pas fait valoir son droit de préemption.
4. Situation de trésorerie à ce jour : 268 780.29 € pour la commune et 121 511.38 € pour la régie. Les opérations de transfert vers la régie ne sont pas terminées. La Fondation du Patrimoine a versé 141 767.93 €.
5. Point sur les travaux Aile Est et salle médiévale : les comptes-rendus hebdomadaires de réunion du jeudi 9h sont consultables sur le serveur. Dernière réunion le 07/12/2023. Les opérations de réception sont quasi terminées. La commission de sécurité s'est réunie le 20 décembre et a émis un avis défavorable, notamment à cause d'une largeur de fenêtre de 87 cm au lieu de 90 cm au R+2, d'un défaut de certificat de conformité et non fonctionnement pour la fenêtre de désenfumage et d'un défaut d'attestation de bonne tenue de la zone de stationnement du camion échelle. Les corrections sont en cours. 16 lits et le linge de maison sont en place et l'achat du reste du mobilier est en cours. Il faudra ensuite déclarer le gîte. La réunion 0 pour la salle a eu lieu le 07/12/23. Le planning sera défini lors de la réunion de chantier du 25/01/24.
6. Point sur le réseau de chaleur et la chaufferie biomasse : les comptes-rendus hebdomadaires de réunion du lundi 10h sont consultables sur le serveur. Le fisc a validé la TVA à 5.5%. Le conseil d'administration de la régie se réunit le 01/02/2024 pour faire un premier bilan, définir le contrat d'entretien et le budget 2024. Les travaux pour l'église et le SIDEET débuteront en mars, suite au retard pris par Engie. Quelques aléas de démarrage, mais capacité de chauffage très satisfaisante. 252 m3 de plaquettes livrés à ce jour.
7. Point sur la MAM : les comptes-rendus hebdomadaires de réunion du mercredi 14h sont consultables sur le serveur. La chape est coulée. Le plâtrier, le plombier et l'électricien sont en cours d'intervention. Le peintre démarre le 22/01/24.
8. Point sur les pistes cyclables. La signalisation verticale a été posée par la CCAM.
9. Point sur le lotissement impasse Pierre et le Loup. Toujours en attente du raccordement Enedis pour le relevage des eaux usées et pluviales et de la réparation de la petite fuite par LINGENHELD. 2 permis de construire en cours d'instruction.
10. Point sur étude aménagement partie XVIIIe du château par la CCAM. Toujours en attente du retour de Matec.
11. Point sur l'étude d'aménagement du parc du château. Toujours en attente du retour de Matec. Luttange a été retenu dans le dispositif Villages d'Avenir. Un chef de projet, recruté par les services de l'Etat, doit entrer en contact avec nous pour définir nos projets, notamment celui du parc. Paul-André BAUER et Soazig PHILIPPOT ont été interviewés par Moselle TV et L'Ami Hebdo à ce sujet.
12. Rue St Georges : retour de la demande de subvention Ambition Moselle. Le département a notifié une subvention de 100 000 €. En attente de la décision DETR, la commune est autorisée à démarrer les travaux. La commande a été passée à Berest. Première réunion sur place le 26 janvier à 8h00. Le maire sollicitera le fonds de concours de la CCAM, comme délibéré le 26/08/21.

13. Remplacement de la baie vitrée de la salle du conseil. Prévu au printemps. Subventionné à 40%.
14. Abribus. Les plots sont coulés. Attente de pose, gros retard du fournisseur.
15. Demande d'estimation pour les appartements à l'étage de la MAM et pour le local des pompiers. En attente de retour.
16. Etat civil 2023. 11 naissances, 6 décès et 6 mariages.
17. Bilan recensement 2023. 974 habitants, pour 416 logements.
18. Retour d'info de l'inauguration. Environ 50 officiels le matin et 150 visiteurs luttangeois l'après-midi. Succès. Merci aux conseillers pour leur investissement.
19. Bilan du moment convivial du 01/12/2023. Environ 60 personnes (élus, conseil des jeunes, bénévoles de la mini ferme et de la bibliothèque, employés communaux) ont répondu à l'invitation du maire et des adjoints. Financement sur leurs indemnités.
20. Logement école. Le logement n°2 est loué, après appel à candidatures, à Fabiola ROUX depuis le 01/01/24.
21. Comptoir luttangeois. L'association 1000 cafés est en cours de recrutement, avec 10 candidatures pertinentes.
22. Concertation concernant la production d'énergie renouvelable. La loi du 10/03/23 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables demande que les communes organisent une concertation selon des modalités libres pour définir des zones d'accélération pour l'implantation de d'installations terrestres. Cette concertation aura lieu sous forme de réunion publique à la salle socio-culturelle après le 8/2/24.
23. Police pluri-communale. Kédange souhaite se retirer de la police pluri communale. Des solutions de remplacement sont en cours d'étude.
24. Fête patronale 2024. La 1^{ère} réunion de préparation aura lieu le 31 janvier prochain. Les conseillers municipaux qui souhaitent participer à l'organisation dès maintenant sont les bienvenus.
25. Distribution du Petit Luttangeois 2024. Il sera prêt en fin de semaine prochaine. Merci à chacun de le distribuer avant le 31/01/24.
26. Associations et écoles : demandes de subvention. Elles devront remettre leurs demandes avant le 29/02/2024 ; La commission subventions avise les associations avant le 31/01/24.
27. Nichoirs : date pour entretien. Les bénévoles de LPO et les membres de la commission environnement y sont invités le 28/01/24 à 10h00.

28. Visite du parlement européen du 28 février prochain. Le déplacement se fera en bus. Les élus et leurs conjoints et le conseil municipal des jeunes (ancien et nouveau) sont invités. Merci de répondre avant le 31/01/24.
29. Affouage. L'abattage est terminé. Le tirage au sort des lots d'affouage (environ 15 stères par lot) a été effectué le 11/01/24. Chaque demandeur a obtenu un lot. Quelques lots sont encore disponibles et seront attribués à la demande. Le bois énergie est en cours de sortie par Piskorski.
30. Affaire MORHAIN – DELACHAUX. Le jugement a été rendu. La commune est condamnée à verser 50% des dommages et intérêts réclamés par DELACHAUX à MORHAIN, soit 25 k€. Appel possible sous un mois à compter de la réception officielle.
31. Syndicat du gymnase de Kédange-sur-Canner : reconduction du montant de la cotisation (5€/habitant) des 18 communes adhérentes. Les tarifs de location restent inchangés pour un club sur le territoire 12€/heure, 25€/heure pour club hors territoire et 50€/heure pour les particuliers.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le maire propose Soazig PHILIPPOT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Soazig PHILIPPOT secrétaire de séance.

2. Autorisation de mandater des dépenses d'investissement sur le budget commune et sur le budget régie.

Le maire expose la nécessité de pouvoir régler les entreprises qui ont effectué les travaux dans l'aile Est du château, le réseau de chaleur et la MAM avant le vote du budget.

S'agissant des dépenses d'investissement, l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le maire propose donc d'affecter :

- à l'opération 10017 « aile est », article 2313, le montant de 250 000 €,
- à l'opération 10007 « travaux divers bâtiments », article 2313, 65 000 €,
- à l'opération 10020 « chaudière biomasse », article 2313, 250 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater :

- Budget commune : jusqu'à 250 000 € sur l'opération 10017, article 2313 ; jusqu'à 65 000 € sur l'opération 10007, article 2313 ;
- Budget régie : jusqu'à 250 000 € sur l'opération 10020, article 2313.

3. Chasse : désignation du candidat retenu pour le lot 1 et bail.

La 4C (commission consultative de la chasse communale) s'est réunie le 12/12/23 pour étudier les candidatures à l'adjudication. Xavier COLLETTE et Pascal SCHNEIDER ont été validés et le droit de priorité d'Yves GERHARD a également été validé par le conseil municipal du 14/12/2023.

L'adjudication publique a eu lieu le 02/01/24 salle socio-culturelle en présence d'une trentaine de personnes. Etaient notamment présents les membres de la commission de dévolution, le maire Paul-André BAUER en tant que président, les conseillers municipaux Marc DANIS et Denis PIERRAT, le service de gestion comptable avec Barbara HITTINGER et Christelle GEISLER.

Après lecture des conditions de la location, il a été procédé à l'adjudication avec une mise à prix de 9500 € et l'enchère la plus élevée pour le lot 1 (274.40 ha) à 12 000 € a été faite par Pascal SCHNEIDER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le résultat de l'adjudication et attribue le lot 1 à Pascal SCHNEIDER, représentant de l'association de chasse du plateau Lorrain, pour 12 000 € / an. Les frais de publicité et les frais de criée (100 €) sont à la charge du locataire. Il charge le maire de la signature du bail.

4. Chasse : nomination de l'estimateur des dommages causés par le gibier.

Dans le code de l'environnement (articles L.429-23 et suivants) il est prévu que les dégâts occasionnés par les sangliers, cerfs, daims, chevreuils, faisans, lièvres ou lapins ouvrent droit à réparations par le titulaire du droit de chasse envers la personne lésée :

- le préjudice est indemnisé lorsque ces bêtes ont causé des dégâts aux produits du fonds déjà séparés du sol, mais non encore rentrés ;
- le dommage aux jardins, vergers, pépinières et arbres isolés ne donne pas lieu à réparation lorsqu'on a négligé d'établir les installations protectrices qui suffisent habituellement à empêcher les dégâts (code de l'environnement, article L.429-25).

Pour procéder à l'évaluation des dommages causés par les gibiers (autres que les sangliers dont le règlement des dommages relève du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers) un estimateur est obligatoirement nommé en début de bail dans chaque commune.

C'est à lui qu'incombera la constatation des dégâts causés par le gibier pendant toute la période de location de la chasse communale.

En application de l'article R.229-8 du code de l'environnement, l'estimateur est choisi parmi les habitants d'une commune voisine.

Il est nommé par le maire après accord entre le conseil municipal et les locataires de la chasse communale.

Cette nomination est soumise à l'approbation révocable du préfet.

À défaut d'accord, le préfet procède à la nomination de l'estimateur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le maire de désigner un estimateur des dommages causés par le gibier.

5. Validation du DICRIM et du PCS.

L'article L125-2 du code de l'Environnement stipule : « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger » ; aussi Paul-André BAUER, Marc DANIS et Philippe GRESSEL ont élaboré le présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), présenté en séance.

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde et considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : tempête, canicule, orage, retrait et gonflement des argiles, nucléaire, transport de matières dangereuses par voies routières, incendie, le maire prendra un arrêté pour prévoir, organiser et structurer l'action communale en cas de crise. Paul-André BAUER, Marc DANIS et Philippe GRESSEL ont également élaboré le PCS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les DICRIM et PCS qui seront consultables en mairie et sur le site. La population en sera informée via panneaupocket et facebook.

6. Avenants chaufferie biomasse.

Le bureau d'études EPURE, en accord avec la commission travaux, propose l'avenant n°1 à ENGIE Solutions, présenté en séance, avec notamment la création de la sous-station du SIDEET et la communication des sous stations, pour un montant total HT de 21 491.26 €. Cet avenant sera financé par le dispositif « coup de pouce » obtenu par le raccordement du SIDEET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cet avenant.

7. Avenants MAM.

Le bureau d'études EKOSLOGIS, en accord avec la commission travaux, propose les avenants suivants :

- Lot électricité : comptage triphasé, 3721.28 € HT
- Lot carrelage : surépaisseur chape, 1500.00 € HT
- Lot chauffage : diffuseurs muraux supplémentaires, 8406.80 € HT
- Lot chauffage : travaux préparatoires pour futurs logements, 4218.91 € HT
- Lot charpente toiture : chevêtre, 2245.68 € HT,
- Lot charpente toiture : bardage et bardage sous face, 4546.30 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces avenants.

8. Création de poste d'agent d'entretien à temps partiel.

Pour faire face au surcroît de travail lié à la création de l'hébergement de groupe dans l'aile Est, la commission municipalité au quotidien, lors de la réunion du 06/11/23, propose de recruter un agent d'entretien à temps partiel.

Il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette création de poste d'agent technique à temps non complet 20 heures par semaine et charge le maire de procéder au recrutement dès que possible pour un CDD d'un an et d'effectuer les formalités.

9. Création de poste de secrétaire de mairie à temps partiel.

Dominique GRAUSEM, déjà en remplacement de Chloé MARX à l'Agence Postale Communale (APC) depuis le 23/10/23, a été recrutée en CDD en tant que secrétaire de mairie depuis le 01/01/2024

jusqu'au 14/02/2024 pour 24 h / semaine. Sa prolongation à temps complet à compter de cette date sera fonction de la décision de Chloé MARX pour l'APC.

Dans l'hypothèse où Chloé ne reprendrait pas, les contrats de Dominique seraient prolongés à raison de 11h / semaine à l'APC et 24h / semaine à la mairie jusqu'au terme du contrat de Chloé le 02/09/2024. Il y aurait donc lieu de créer un poste supplémentaire à la mairie à mi-temps, 17.5 h / semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette création de poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet 17.5 heures par semaine et charge le maire de procéder au recrutement dès connaissance de la décision de Chloé MARX et d'effectuer les formalités

9. Travaux sylvicoles 2024.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

10. Nomination des garants.

Les garants sont chargés de contrôler le bon fonctionnement du bois d'affouage, en relation avec l'ONF. Idéalement, 3 garants sont nécessaires. Aujourd'hui, Denis PIERRAT, Paul-André BAUER, et Léon BECKEL sont garants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fonctionner avec 3 garants et confirme Denis PIERRAT, Paul-André BAUER, et Léon BECKEL

11. Organisation du centre aéré d'été.

En 2023, la municipalité a organisé pour la première fois un centre aéré pendant 3 semaines des vacances d'été en faisant appel à Familles Rurales. Avec plus de 22 enfants par semaines, cette première était un succès.

La commission Vivre Ensemble a étudié la possibilité de renouveler l'opération en 2023. Familles Rurales serait susceptible de répondre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'organisation d'un centre aéré pendant 3 semaines des vacances d'été en faisant appel à un organisme extérieur,
- Charge la commission vivre ensemble de rechercher cet organisme et de passer commande, de définir les tarifs pour les familles pour atteindre un reste à charge pour la commune voisin de celui de 2023 (2090€).

12. Renouvellement du mobilier de la salle socio-culturelle.

Le mobilier de la salle socio-culturelle, notamment les tables, sont en mauvais état. Au moins 10 d'entre elles sont endommagées et inutilisables pour des raisons de sécurité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité charge la commission municipalité au quotidien du choix des tables et de passer commande des tables manquantes.

13. Animation fête patronale.

La municipalité est en charge de l'animation de la fête patronale. La commission Vivre Ensemble s'occupe de ce poste et demande un budget de 3500€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer un budget de 3500€ pour l'animation de la fête patronale.
- de charger la commission Vivre Ensemble de demander une subvention auprès du département

14. Taux des taxes FB et FNB 2024.

Le maire propose de maintenir à l'identique depuis 2019 les taux des taxes :

- foncier non bâti (FNB) : 39.92 %
- foncier bâti (FB) : 21.48%.

Le résultat attendu est voisin de 160 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le maintien des taux de ces 2 taxes.

15. Demande de subvention au SDIS.

Dans le cadre du projet d'agrandissement des locaux mis à la disposition des pompiers de Luttange et à leur demande, la Mairie propose de déposer une demande de subvention auprès SDIS pour l'achat d'un container aménagé ou pour une solution de construction pour un montant de travaux estimé à 40 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire une demande de subvention de 20 000€.

Fin du conseil municipal à 22h45.